



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 3
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 2

Date de convocation :

29 novembre 2023

Aujourd'hui, lundi 4 décembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. MARSEILLE, Mme MELINE, M. PINTO, M. PREVOT, Mme SOREAU.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, M. MARSEILLE à M. VASSELON, Mme SOREAU à M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : Mme DURAND

OBJET : AMÉNAGEMENT - TRAVAUX - DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La société E-Tasty a déposé un permis de construire pour un local industriel rue des Saules dans la zone industrielle de la Saussaye. La parcelle recevant le bâtiment s'avère trop exigüe pour accueillir convenablement les stationnements nécessaires à la réalisation du projet. Dans contexte, la société a sollicité la Commune pour acquérir une parcelle sans fonction particulière, située en face de leur projet.

Cette parcelle est intégrée au domaine public de la commune, considérant la désaffectation du tènement constituant un délaissé de l'aménagement de la rue, il convient de prévoir sa désaffectation ainsi que son déclassement du domaine public. Afin que cette parcelle soit de nouveau cadastrée, la commune a fait délimiter cet espace par un cabinet de géomètre. Après rétablissement des bornes, la parcelle est cadastrée AT 199 pour une surface de 1 155 m².

Selon le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) en date du 21 septembre 2023 et établi par la SCP PERRONNET-LUCAS, la parcelle sera cadastrée AT 199 pour une surface de 1 155 m².

En application des seuils fixés par l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations par les collectivités publiques, la Direction de l'Immobilier de l'État dans son courrier du 15 novembre 2023 a rendu un avis sur la valeur vénale de ce terrain. Celle-ci est évaluée à 34 650,00 € HT soit 41 680,00 € TTC. Au montant de cette cession, il conviendra d'ajouter les frais de bornage qui s'élèvent à 1 500,00 € TTC.

Il est ainsi proposé à la Commune de céder ce tènement foncier dans les conditions précédemment exposées.

VISAS

Vu les dispositions des Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral du 21 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Espace Public - Patrimoine bâti - Cimetières et Fleurissement » du 20 novembre 2023 ;

Vu la proposition de cession faite à la société E-Tasty en date du 21 novembre 2023 ;

Vu l'acceptation de la société E-Tatsty en date du 22 novembre 2023 ;

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **DE DÉCLASSER** la parcelle AT 199 d'une surface de 1 155 m² ;
2. **DE CÉDER** cette parcelle à la société E-Tasty pour un montant total de 43 080,00 € TTC ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à recevoir et signer l'acte authentique concernant ce bien immobilier ;
4. **DE DÉLÉGUER** M. le Maire ou son représentant à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>